

N°	Section	Référence Cadastrale		Dénomination	Bénéficiaire	Surface m2	Surface ha
01	Blonde	AK	0067pp 0068pp 0069pp 0070pp 0071pp 0077pp 0192pp 0237pp 0308pp 0312pp 0363pp 0365pp 0467pp 0468pp 0469pp 0515pp 0672pp	Voie de désenclavement de Blonde	Commune	4 730,58	0,473
		AL	0389pp 0397pp 0560pp 0561pp				
02	Blonde	AK	0154 0205pp 0213pp 0214pp 0215pp 0216 0234 0237pp 0313pp 0320pp 0323pp 0326pp 0346pp	Création d'une voie reliant la rue St-Jean à la route de Blonde	Commune	1 575,70	0,158
03	Bourg	AL	0286pp 0287pp 0288pp 0315pp 0638pp 0639pp 0640pp 0641pp	Requalification de l'entrée du Centre-Ville, notamment par le profilage de la voie et son aménagement ainsi que la structuration urbaine de ses abords	Commune	3 918,01	0,392
04	Bourg	AL	0315pp 0576pp 0579pp 0580pp 0581 0589pp 0638pp	Création d'un Carrefour Giratoire (chemin de Fonds St-Jean et Rue Félix Eboué)	Commune	1 469,05	0,147
05	Bourg	AL	0576pp 0577pp 0589pp	Création d'une voie reliant la rue St-Jean et la Ravine Onze Heures	Commune	2 217,82	0,222
06	Bourg	AL	0576pp 0577 0578 0579 0580 0581 0587 0588 0589pp	Liaison St-Jean et Rue Hégésippe	Commune	4 154,03	0,415
		AN	0325pp 0509pp				
07	Bourg	AL	0251	Restructuration îlot du Bourg sur la base d'un projet d'aménagement validé par la commune	Commune	6 043,07	0,604
08	Bourg	AL	0248pp 0251pp 0728pp 0729pp 0730pp 0731pp 0732pp 0733pp 0748pp	Création de la voie reliant Rue Abbée Gauthier et Impasse Clovis Segor	Commune	1 565,05	0,157
09	Roujol	AP	0163	Déchetterie et centre de transfert	Commune	35 194,73	3,519
10	La Grippière	AD	0083pp	Réalisation d'un collège	Commune	30 142,30	3,014

N°	Section	Référence Cadastrale		Dénomination	Bénéficiaire	Surface m2	Surface ha
11	Montebello	AP	0541pp	Création de voie chemin de la Chapelle	Commune	7 579,99	0,758
		AR	0017pp 0026pp 0035pp 0037pp 0038pp 0039pp 0043pp 0044pp 0046pp 0052pp 0053pp 0174pp 0176pp 0177pp 0195pp 0204pp 0205pp 0249pp 0349pp 0413pp 0414pp 0511pp 0548pp 0549pp 0574pp 0575 0581pp 0583pp 0652pp 0658pp 0767pp 0768pp 0782pp 0783pp 0784				
12	Morne Bourg	AM	0259pp 0260pp 0266pp 0267 0268pp 0273pp 0274pp 0275pp 0276pp 0280pp 0281pp 0282pp 0283pp 0284pp 0285pp 0290pp 0442pp 0443pp 0457pp 0458pp 0542pp 0550pp 0602pp	Création de voie Symphart Lampécinado (Morne Bourg)	Commune	10 216,22	1,022
13	Diane	BN	0171pp 0555pp 0556pp 0557pp	Création de voie Chemin de Diane	Commune	2 208,86	0,221
14	Mahault	BS	0210pp 0211 0264 0265	Réalisation d'équipements de proximité	Commune	19 490,46	1,949
15	Tabanon	BW	0267pp	Equipements sportifs et scolaires	Commune	28 933,95	2,893
16	Fond d'Or	BE	0030	Création d'une annexe de la mairie	Commune	1 260,91	0,126
17	Hauteurs Lézarde	BN	0144pp	Construction d'un groupe scolaire	Commune	11 877,34	1,188
18	Bourg	AM	0055 0061 0062 0063 0064 0163 0164 0165pp 0166pp 0167	Création d'une liaison viaire entre le boulevard du Bord de Mer et la rue Victor Schoelcher avec un élargissement de la rue de la Vinaigrerie	Commune	2 304,60	0,230
19	Bourg	AM	0130	Liaison Nord entre le boulevard du bord de mer et la rue Gerville Réache	Commune	85,69	0,009
20	Bourg	AM	0137	Liaison viaire entre le boulevard du bord de mer et la rue Alexandre Isaac et la rue Volcy Bastard	Commune	84,72	0,008

N°	Section	Référence Cadastrale		Dénomination	Bénéficiaire	Surface m2	Surface ha
21	Bourg	AM	0144	Liaison viaire entre le boulevard du bord de mer et la rue Alexandre Isaac	Commune	107,96	0,011
22	Bourg	AM	0147	Liaison viaire entre le boulevard du bord de mer et la rue Alexandre Isaac	Commune	64,62	0,006
23	Saint-Jean	AN	0224	Création de programme de logements sociaux	Commune	30 089,53	3,009
24	Arnouville	AC	1220pp	Aménagement piéton en crete de talus	Conseil Régional	5 572,18	0,557
25	Bel-Air	AC	0129pp, 0568pp, 1018pp, 1019pp, 1020pp, 1021pp, 1116pp, 1712pp, 1713pp, 1762pp, 1763pp, 1780, 1895pp, 1896pp, 1897, 1898pp, 1899, 1900, 1901, 1902, 1903, 1904, 1905, 1906, 1907pp, 1908, 1909, 1910, 1911, 1912, 1913, 1914, 1915, 1916, 1917, 1918, 1919, 1920, 1921, 1922pp, 1985, 1986pp	Projet d'aménagement du Quartier de Bel-Air Conformément à l'article L.151-41 du CU, servitude établie pour une durée au plus de cinq ans qui interdit, dans l'attente de l'approbation par la commune d'un projet d'aménagement global, les constructions ou installations d'une superficie supérieure à un seuil défini par le règlement. Cette servitude ne peut avoir pour effet d'interdire les travaux ayant pour objet l'adaptation, le changement de destination, la réfection ou l'extension limitée des constructions existantes.	Commune	72 819,70	7,282
		AL	0052pp, 0053pp, 005pp7, 0417pp, 0418pp, 0419pp, 0759pp, 0760pp, 0762pp, 0763pp, 0764pp, 0766pp, 0767pp, 0768pp				
		BX	0184pp, 0186pp, 0187pp, 0190, 0192pp, 0193pp, 0239pp, 0248pp, 0249pp				

N°	Section	Référence Cadastre		Dénomination	Bénéficiaire	Surface m2	Surface ha
26	Bovis	AM	0177à 0180pp, 0181 à 0201, 0202à 0207pp, 0208 à 0214, 0215 à 0229pp, 0232pp, 0235pp, 0236pp, 0237pp, 0252pp, 0287pp, 0421pp, 0422pp, 0423, 0424, 0425, 0450pp	Projet d'aménagement du Quartier de Bovis Conformément à l'article L.151-41 du CU, servitude établie pour une durée au plus de cinq ans qui interdit, dans l'attente de l'approbation par la commune d'un projet d'aménagement global, les constructions ou installations d'une superficie supérieure à un seuil défini par le règlement. Cette servitude ne peut avoir pour effet d'interdire les travaux ayant pour objet l'adaptation, le changement de destination, la réfection ou l'extension limitée des constructions existantes.	Commune	30 089,53	3,009
		AN	0146pp, 0147pp, 0148 à 0156, 0157pp, 0158pp, 0177pp, 0179 à 0184pp, 0547pp, 0548pp				
27	Poirier	AD	0191pp, 0193pp, 0637pp, 0646pp, 0654 à 0657pp, 0918pp, 1107pp, 1649pp, 1650pp, 1764pp, 1766 à 1771pp, 1906pp, 1907pp, 1980pp, 1981pp, 1984pp, 2043pp	Secteur d'habitat spontané de Poirier Conformément à l'article L.151-41 du CU, servitude établie pour une durée au plus de cinq ans qui interdit, dans l'attente de l'approbation par la commune d'un projet d'aménagement global, les constructions ou installations d'une superficie supérieure à un seuil défini par le règlement. Cette servitude ne peut avoir pour effet d'interdire les travaux ayant pour objet l'adaptation, le changement de destination, la réfection ou l'extension limitée des constructions existantes.	Commune	5 572,18	0,557
		AE	0046				